

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la GAZETTE DE LIÈGE, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser à M. LATOUR, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal MATHIEU LAENSBERGH, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette, réunie au journal Mathieu Laensbergh.

### EXTERIEUR.

#### ESPAGNE.

Madrid, le 7 octobre. — Un décret du roi ordonne que les universités du royaume restent fermées, jusqu'à ce qu'un plan général pour l'instruction publique, qu'une commission spéciale est chargée de rédiger, lui ait été proposé et ait reçu son approbation.

— L'organisation de la garde royale est fort avancée. Cette troupe compte déjà quatre bataillons et six escadrons complètement armés et équipés, et en état de faire le service. Madrid renferme en outre plusieurs bataillons de troupes provinciales, et de volontaires royalistes également bien équipés. C'est plus qu'il n'en faut pour garder la capitale et y maintenir la tranquillité. (Corresp. de la Quotidienne.)

— L'ex-ministre d'état comte d'Osalia, qui, au moment de son renvoi, avait obtenu la permission de séjourner à Grenade, ayant demandé son passeport pour voyager à Pétranger, fut aussitôt confiné à Almería, qui était le lieu de sa première destination. Malgré toutes les raisons qu'il fit valoir, il fut obligé d'obéir; mais, à une demi-lieue de la ville, un parti de volontaires royalistes le força de mettre pied à terre, et commença à harceler jusqu'à l'entrée de la ville. On le promena dans toutes les rues, en excitant la populace contre lui et en lui prodiguant les noms les plus injurieux, et allant même jusqu'à le menacer et à le frapper. Le crime qu'on lui impute est d'avoir provoqué l'amnistie en dépit de l'opposition légale.

— L'autre ex-ministre Crux est toujours au secret, sans avoir pu obtenir d'être interrogé. Les fanatiques n'ont pas moins d'aversion contre lui, et la modération de quelques instans l'a fait regarder comme un ennemi juré des royalistes.

On a remarqué une circonstance fort extraordinaire dans les derniers emprisonnements du général Saint-Marq, d'Elizalde, de Merlo, de Erro, et de différents prêtres de la Manche. Leur mandat d'emprisonnement ordonne non-seulement le séquestre de tous les papiers, mais particulièrement des bagues, épingles et cachets de montre dont ils faisaient usage. Il paraît que ces bijoux étaient différens de ceux qui ont été adoptés dans les sociétés secrètes de la junte apostolique.

Les persécutions continuent sans relâche, et le jour n'est pas loin où on pourra dire que la moitié de la nation est prisonnière et l'autre moitié esclave.

On attend d'un jour à l'autre un nouveau décret du roi qui obligera tous les militaires à l'époque de la constitution, tous les employés non puérils, et tous les militaires que leurs affaires n'appellent pas à Madrid, à quitter la capitale.

Au reste les affaires sont toujours dirigées par M. Ugarte, quoique son influence soit beaucoup balancée par celle de M. Calomarde, ministre de la justice, qui est devenu le chef du parti fanatique, et tend directement à renverser l'autre favori.

— Dans quelques jours, une expédition de deux mille hommes fera voile de la Corogne pour la Havane sur trois bâtimens de guerre et quelques transports. On désirerait aussi envoyer une autre expédition au Pérou, et une troisième au Mexique, mais on ne fait aucun préparatif qui indique la possibilité d'exécuter ce plan.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 15 octobre. — Le docteur Stockoe, médecin qui a séjourné pendant quelque temps Buonaparte à Ste-Hélène, et que le gouverneur de cette île avait renvoyé en Angleterre, a conduit depuis peu la fille de Joseph Buonaparte à son père, aux Etats-Unis, et il est de retour à Londres. Il rapporte que Joseph Buonaparte a de grandes possessions en Amérique, mais qu'il n'y fait pas une grande figure.

— La proclamation du gouvernement ionien contre les Grecs, dit *the Globe and traveller*, a excité beaucoup de sensation parmi le commerce. On assure qu'une lettre a été adressée à ce sujet à M. Canning, par plusieurs personnes intéressées dans la cause de la Grèce, mais qu'elles n'ont pas encore reçu de réponse. Ce ministre pourtant aurait émis, en termes non équivoques, ses vœux pour le succès des Grecs.

— Avant-hier on a reçu les journaux de Buénos-Ayres jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Ils ne donnent aucune nouvelle récente des opérations de Bolivar au Pérou.

L'Argos, du 24 juillet, annonce ce qui suit: « Il y a eu une insurrection à Mendoza (Chili), le 28 juin, les troupes ayant crié *vive la liberté!* Elles ont demandé la déposition

du gouverneur, don Juan Alvino Gutierrez, qui, dès qu'il a connu ce qui se passait; s'est montré à cheval devant les troupes; mais il a pris la fuite aussitôt qu'il a entendu les cris de *Mort au tyran!* Il a été poursuivi et atteint, mais ensuite il a été traité avec respect. Le gouvernement a été alors offert au colonel Juan Lavalle, qui l'a refusé d'abord, puis l'a accepté d'après les instances qui lui ont été faites. Tout a été tranquille depuis.

— Nous avons donné il y a quelques jours (*voyez notre n° 169*) la traduction d'une lettre insérée dans le *Courier*, au sujet d'une expédition de la France contre St-Domingue. Aujourd'hui un journal anglais rectifie les derniers paragraphes de cette lettre, et donne ce qui suit en français:

« Les troupes seront débarquées à .... et à ....; on se fortifiera sur ces divers points, et l'on restera en communication directe avec l'escadre de blocus; on ne marchera pas en avant, on répandra des proclamations, et l'on attendra l'issue des négociations particulières entamées avec différens chefs.

» La déclaration de ce blocus sera faite à toutes les puissances européennes; déjà les deux plus importantes, l'Angleterre et la Russie, en ont reçu la communication officielle. Le voyage qu'a fait à Paris, dans le mois dernier, lord Harrowby, président du conseil des ministres, a eu pour but spécial de s'entendre avec la France à cet égard. Il a véritablement concouru à décider le cabinet français, qui déjà y penchait fortement, à rompre avec Haïti.

Cette note ne remplirait pas complètement son but, si l'on ne s'attachait pas à examiner le résultat important que doit avoir cette entreprise, moins encore sous le point de la soumission possible ou probable de Saint-Domingue, que sous celui de l'influence qu'elle aura nécessairement sur la grande question de l'indépendance des Amériques espagnoles. La sainte-alliance, d'accord avec l'Angleterre, est plus décidée que jamais à aider l'Espagne par tous les moyens possibles pour hâter la soumission des colonies. (*Globe and Traveller.*)

— L'*Almanach* qui se publie à Washington offre l'état suivant de la marine et des Etats-Unis: 7 vaisseaux de ligne de 74 canons; 5 idem de 44; 3 idem de 36; 2 idem de 24; 4 idem de 18; 1 idem de 14; 5 idem de 12, 1 frégate à vapeur; 4 autres petits bâtimens; 4 barques et chaloupes destinées à empêcher la piraterie; 27 vaisseaux de différentes grandeurs; 14 chaloupes canonnières.

#### ITALIE.

Rome, le 2 octobre. — Des salves réitérées de l'artillerie du château St-Ange ont annoncé, le 28, à la capitale du monde chrétien l'heureux anniversaire de l'exaltation de S. S. Léon XII. Une messe solennelle a été célébrée dans la chapelle Sixtine, le souverain pontife étant assis sur le trône, la tiare en tête.

Le corps diplomatique s'est rendu en grand cortège au palais Vatican, pour présenter à S. S. ses respectueuses félicitations.

Le 27 septembre a été marqué par un nouveau trait de vigilance et de bonté de l'auguste chef de l'église. Il se porta inopinément au capitole, fit la visite des prisons, et ordonna de mettre aussitôt en liberté les prisonniers pour dettes, en déclarant qu'il se chargeait de satisfaire leurs créanciers. (*Diario di Roma.*)

#### FRANCE.

Paris, le 16 octobre. — Les ministres se sont réunis chez M. le comte de Villèle.

— Hier matin, MM. les jurés de la session actuelle de la cour d'assises de Paris ont inauguré, dans la salle de leurs délibérations, le buste de S. M. Charles X qu'ils ont salué des acclamations plusieurs fois répétées, de *vive le roi!* (*Constit.*)

— La chambre d'accusation de la cour royale vient de renvoyer devant la cour d'assises de Versailles le nommé Lelièvre, accusé d'avoir assassiné de la manière la plus atroce une fille de onze ans.

— On attend demain à Paris M. le prince de Polignac, ambassadeur en Angleterre. (*Constit.*)

— Il a été célébré aujourd'hui dans la chapelle du château des Tuileries une messe pour le repos de l'ame de Marie-Antoinette, reine de France. L. A. R. M. le dauphin, M<sup>me</sup> la dauphine, Madame, duchesse de Berri, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Bourbon, ont assisté à cette cérémonie funèbre, ainsi que les grands officiers et toute la suite de la maison du roi.

La bourse, le musée et les théâtres sont fermés aujourd'hui.

— Des fidèles serviteurs du roi, s'occupent, dit-on, de recueillir les lettres écrites par S. M. Louis XVIII pendant les années qui ont précédé et suivi la restauration. En attendant que cette intéressante collection soit publiée, nous ferons connaître à nos lecteurs un billet qui fut adressé à M. le comte de la Châtre, peu de jours après l'événement de Dillingen.

Blankenbourg, le 7 septembre 1796.

*Dites à nos braves compagnons d'armes, à ces héros couverts de cicatrices plus nobles que la mienne, qu'à présent que j'ai répandu mon sang comme eux, je me sens plus digne qu'auparavant de l'honneur d'être leur roi.*

Cette lettre fut mise à l'ordre du jour de l'armée de Condé. Plus tard la légion de la Châtre opéra, comme on le sait, le débarquement à Quiberon. Ce corps fut presque entièrement détruit à cette affaire d'horrible mémoire.

— Seuls, parmi les nombreux journaux de Londres, le *Courier* et le *New-Times* essaient de justifier la proclamation de sir Frédéric Adam, haut commissaire des îles ioniennes contre les Grecs. Cette justification n'est qu'un renversement de tous les principes sur lesquels repose l'ordre social. C'est avec peine que les amis de l'humanité voient engagé dans une aussi mauvaise route un publiciste tel que l'éditeur du *New-Times*. Il s'était concilié jusqu'ici l'estime des honnêtes gens par des doctrines plus saines. Selon des lettres de Londres, il est à espérer que la proclamation susdite sera désavouée par le gouvernement britannique.

— L'*Aristarque*, dont tous les rédacteurs sont membres de la chambre des députés et dévoués à la cause royale, contient aujourd'hui l'article suivant :

« Les journaux de la fronde et les journaux de la révolution, c'est-à-dire, dans le langage du journal du ministère qui semble être plus particulièrement chargé du domaine de la calomnie, les journaux royalistes et les journaux libéraux sont traduits depuis deux jours par l'*Étoile* à la barre ministérielle, comme ne voulant rien moins que mener par un chemin de fleurs à l'échafaud le roi que la France adore. Et c'est à nous que de pareils honneurs sont adressés!! Misérables stipendiés, gagnez votre salaire en défendant par le mensonge des hommes que leurs fautes accusent, et que la vérité écrase; repoussez l'opinion qui vous condamne; mais pour l'honneur de l'humanité, ne la faites point régiticide; quand l'union générale des cœurs dans un même amour pour le meilleur des rois, vous tue, que les derniers sons de votre voix expirante ne soient pas un blasphème... »

— Papavoine et la dame Malservait ont été amenés encore aujourd'hui au palais de justice, et gardés à vue pendant que M. Desmortiers, juge d'instruction, entendait de nombreux témoins assignés dans cette affaire. Papavoine avait les mains attachées et la physionomie assez calme. Il n'y a pas un mot de vrai dans les détails que donnent plusieurs journaux sur de prétendus papiers saisis au domicile de Papavoine, où il paraît même qu'aucune espèce de papiers n'a été trouvée.

— M. Roger, gouverneur du Sénégal, vient d'arriver à Paris. Il est venu en France sur le *Chameau*, bâtiment qui avait transporté à St Louis les malheureux déportés de la Martinique. Il n'a quitté la colonie qu'après l'avoir donné tous les soins que leur triste situation exigeait. Il y a lieu d'espérer que sa présence ici concourra avec les efforts de leur généreux défenseur à jeter du jour sur cette affaire et à adoucir leur sort.

## INTÉRIEUR.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DES ÉTATS - GÉNÉRAUX, A BRUXELLES.

Séance royale. — Lundi 18 octobre.

À midi, les membres de la première et de la seconde chambre s'étant réunis dans la salle destinée aux séances de MM. les députés, M. le baron de Roëll s'est placé au fauteuil et a fait donner lecture par M. le greffier, de l'arrêté royal qui le nomme président de la première chambre pour la présente session.

M. le président nomme une commission de 18 membres, pris dans le sein des deux chambres, à l'effet de recevoir et d'introduire S. M. Cette commission est composée de MM. Le comte de Thiennes Lombise; J. F. van Hogendorp, J. van der Bruggen van Croy, J. de Snellinck, le comte de Borchgrave; baron van Lynden van Hoevelaken; vicomte Constantin de Nieuport; J. van Brienen van de Grooze Lind; chevalier de Mélotte d'Envoz; le comte Vilain XIV; baron de Roisin; J. Debel; baron van Keverberg van Aldengoor; baron van Linden van Hommen, J. Warin; J. van Suchtelen tot de Haar; le comte van Heiden tot Reimstein; M. Deprez.

Les ministres du roi et des membres du conseil-d'état entrent successivement et se placent sur les sièges qui leur sont destinés.

Les tribunes publiques et réservées sont remplies de spectateurs.

Une foule de spectateurs s'était réunie sur le passage de S. M. en donnant les marques les plus éclatantes de joie de revoir, dans les murs de Bruxelles, son roi bien-aimé.

Le cortège étant arrivé à l'hôtel des états-généraux, S. M. accompagnée de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, est reçue et introduite par la commission.

À l'entrée du roi dans la salle, tout le monde se lève. S. M. se place sur son trône, ayant à sa gauche S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, le siège à droite, destiné pour S. A. R. le prince d'Orange, absent, n'est pas occupé; les officiers de la maison du roi sont rangés derrière le siège de S. M.

Le roi prononce, en langue hollandaise, le discours d'ouverture suivant :

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS,

Il m'est agréable d'ouvrir votre session, par la communication que, sauf le commun accord de VV. NN. PP., une alliance a été projetée entre mon bien-aimé fils puiné et la plus jeune des filles du roi de Prusse; cette union que le ciel bénira, je l'espère, augmentera le bonheur de ma maison et particulièrement celui de mon fils; les liens de parenté et d'amitié qui déjà existent entre moi et mon illustre allié, s'en trouveront resserrés.

Depuis votre dernière réunion, non-seulement les relations les plus bénévoles et les sentiments les plus pacifiques ont été entretenus entre ce royaume et toutes les puissances de l'Europe, mais l'espoir se ranime également qu'un arrangement avec les puissances voisines et amies donnera au commerce un cours plus libre et aux produits de notre sol et de nos fabriques des débouchés plus étendus que ne peuvent en procurer des prohibitions ou des restrictions.

Comme une nouvelle marque des sentiments de bienveillance dont le gouvernement des Pays-Bas est animé, il a été réglé par un arrangement préalable, qui offre la perspective d'une convention plus générale, que, dès ce moment, les navires de l'un de nos alliés jouiront des mêmes prérogatives que la loi attribue à la navigation nationale; cette assimilation est basée sur la réciprocité.

Nos relations commerciales, tant en Europe que dans les autres parties du monde, se raffermissent et s'accroissent par des mesures convenables.

L'institution patriotique créée, dans le courant de cette année, par la coopération générale et efficace de toutes les classes, n'essayera pas en

vain, je l'espère, de donner, par un sage emploi de grands capitaux, une nouvelle vie à l'agriculture et aux fabriques, au commerce et à la navigation.

Ces vues seront favorisées par l'extension donnée à nos possessions dans les Indes orientales, par suite du traité conclu en dernier lieu avec le royaume de la Grande-Bretagne, ainsi que par le repos de l'ordre dont ces possessions et nos colonies dans les Indes occidentales continuent de jouir.

La prospérité intérieure s'est accrue; les institutions créées et les dispositions prises pour l'augmenter et assurer l'ordre introduit dans l'administration, se sont consolidées et répondent en général à ce qu'on attendait d'elles.

L'enseignement supérieur et l'instruction primaire répandent partout leurs salutaires effets.

Les beaux arts fleurissent.

La récolte a été de nouveau abondante.

Le prix toujours décroissant des céréales a rendu nécessaire un examen ultérieur des intérêts des agriculteurs en rapport avec ceux des consommateurs.

Je compte sur la coopération de VV. NN. PP. pour déterminer les moyens qui me paraissent pouvoir répondre au vœu que votre assemblée m'a manifesté à cet égard.

Entretems, l'abondance des denrées a influé d'une manière favorable pour le peuple sur plusieurs de ses moyens d'existence. Faire couler librement et abondamment les sources d'industrie déjà ouvertes et en ouvrir de nouvelles, est l'objet de ma constante sollicitude.

L'établissement de communications nécessaires ou utiles, et l'amélioration de celles qui existent, continuent de fixer mon attention.

Les lois sur la milice nationale s'exécutent à présent partout sans aucun embarras. Mon désir de dégager également leur exécution de toutes difficultés, quant au passé, donnera lieu à un projet de loi.

J'espère aussi pouvoir, dans cette session, présenter à votre assemblée un projet de loi générale sur les gardes communales; cette institution patriotique, destinée par les dispositions formelles de la loi fondamentale à augmenter la force de l'état, ne doit pas éprouver de plus longs retards.

Dans l'avant-dernière session, VV. NN. PP. ont donné leur adhésion à une proposition qui tendait à apporter un nouvel allègement aux charges de mes sujets.

Des délibérations ultérieures m'ont fait reconnaître que de plus grandes économies étaient possibles, et j'éprouve la plus vive satisfaction de pouvoir annoncer à votre assemblée, que le budget des dépenses pour l'exercice prochain (seconde division), lequel sera incessamment soumis à VV. NN. PP., permettra une diminution de cents additionnels, qui, à l'égard de l'impôt foncier, pourra être considérable.

Le premier compte rendu du syndicat d'amortissement a été récemment examiné par l'assemblée générale; ses délibérations prouvent l'action salutaire de cette institution; elles me fourniront le moyen de proposer à VV. NN. PP. l'emploi d'une somme de deux millions de florins à l'amortissement de la dette.

Deux autres propositions appelleront également l'attention de V. NN. PP. L'une concerne les mesures propres à hâter l'introduction de la monnaie des Pays-Bas; l'autre, les moyens convenables pour fixer sur un pied plus stable le sort de la dette différée.

Je continue d'examiner tous les moyens propres à amener le plus d'économie, et la plus grande simplification possible dans l'administration des deniers publics. Un règlement général sur la comptabilité, qui doit contribuer puissamment à ces résultats, sera introduit, au commencement de l'année prochaine.

Des changements importants ont été opérés dans l'administration des recettes; j'en attends de bons effets.

Le produit des impositions directes, pour l'exercice courant, sera assez satisfaisant; la continuation des travaux du cadastre et la régularité successivement croissante des déclarations et des taxations feront diminuer les inégalités qui subsistent encore.

D'autres impôts rendent leur produit présumé, mais il en est à l'égard desquels on abuse de la modération des lois, au détriment de l'habitant honnête; j'avis au moyen d'y pourvoir et j'invoquerai avec confiance à cet effet la coopération de VV. NN. PP.

Il sera nécessaire, dans l'intérêt de l'industrie nationale et particulièrement dans celui de l'agriculture, de faire subir quelques altérations au tarif des droits d'entrée et de sortie.

L'expérience prouve que déjà les dispositions récentes, concernant les droits d'hypothèque, atteignent leur but: le produit excède celui des années antérieures, et l'obligation, imposée à l'acquéreur pour la transcription, le garantit de la mauvaise foi ou de l'imprudence des propriétaires précédents.

Les dernières dispositions relatives à la perception des droits du timbre, d'enregistrement et de succession, sont maintenant en pleine vigueur, et tout fait prévoir qu'à cet égard aussi, l'objet de la loi sera parfaitement rempli.

VV. NN. PP. apprendront avec plaisir, que toute la partie du code civil, qui reste à terminer, pourra l'être pendant la session actuelle, sauf les titres dont il pourrait convenir d'augmenter le 4<sup>e</sup> livre, après que la rédaction du code de procédure aura été achevée. J'appelle particulièrement l'attention de VV. NN. PP. sur le système des hypothèques, qui se recommande par sa simplicité et par sa clarté.

J'ai confié à une commission, la rédaction des codes de procédure civile, d'instruction criminelle et de commerce; ainsi l'époque intéressante à laquelle la législation nationale pourra être introduite, avance à grands pas.

Puisse ainsi chaque année du rétablissement de notre indépendance apporter de nouveaux bienfaits à la patrie! Je tâcherai d'y contribuer avec les secours de la Providence par un zèle persévérant, et je suis persuadé de la constante coopération de VV. NN. PP.

Après la prononciation de ce discours, le Roi se lève et quitte la salle, étant reconduit par la commission qui l'avait accompagné à son entrée.

M. le président, après avoir remercié les membres de la commission, déclare la séance levée, et tout le monde se retire.

Au retour du roi pour son palais, S. M. a été accueillie par les plus vives démonstrations de respect des nombreux spectateurs rassemblés sur son passage.

(Journ. Officiel.)

— Une circulaire du gouverneur de notre province aux administrations communales, recommande la stricte exécution de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre 1824 sur l'observance des dimanches et fêtes qui était tombé en désuétude dans quelques communes, S. Exc. en rappelant les dispositions du susdit arrêté, dit qu'il n'y a été apporté aucun changement que celui relatif aux voituriers, auxquels la faculté est accordée de voyager les dimanches et fêtes, mais seulement hors du tems consacré au service divin.

LIÈGE, LE 19 OCTOBRE.

Dans le résumé des pièces publiées par ordre du Roi, sur le commerce illimité des grains, qui se trouve dans le *GOTTINGER GEBIRGE ZEIGEN*, la situation de l'agriculture est représentée par la majorité de la commission comme fort peu rassurante, et le *GOTTINGER* conclut ainsi :

C'est à tort qu'on dit que le marchand, le fabricant et le commerçant qui ont souffert par les prix élevés des céréales, n'ayant pas été soulagés par le gouvernement, le cultivateur n'a non plus rien à prétendre du chef de ses pertes. Si l'agriculture continue à décliner sur le même pied, la source de la prospérité du consommateur, sera bientôt desséchée. Le cultivateur s'appauvrissant, quel sera le sort de l'habitant des villes.

Supposé que le besoin des campagnards n'ait point de droits à la justice ou à la générosité des chefs de l'état, l'intérêt même de l'état exige cependant, pour son propre salut, que l'agriculture, comme source principale de la prospérité générale, ne soit pas détruite.

Pourquoi, continue l'auteur, un état situé sur le continent, et qui ne saurait plus faire un commerce de grains à l'étranger, en ce qu'il est entouré de voisins, qui entravent ou empêchent l'importation de céréales par des droits d'entrée élevés, n'exercerait-il pas le droit de représailles, le seul moyen actuellement existant pour opérer la liberté du commerce dans la suite ? Dans tous les cas on ne voit pas pourquoi les grains ; de même que tout autre objet de commerce, ne seraient pas frappés d'un droit d'entrée.

O vous, régens des peuples, la tâche qui pèse actuellement sur vous, par concert des remèdes contre les maux de nos jours, est difficile, ou même plus difficile que dans des tems de guerre. C'est en vain que vous cherchez un guide dans les théories antérieures ; l'expérience du passé se fait. Un jugement porté, conformément à la vérité, sur l'état actuel des choses et sur ce qui peut s'y rapporter dans l'avenir, peut seul servir ici de guide.

— On mande de Berlin, le 12 octobre :

Le 7, le roi a visité l'exposition publique des objets d'art. S. M. a témoigné sa satisfaction à M. Schadow, président de l'académie. Ce qui a surtout frappé beaucoup d'éclat à cette exposition, c'est que le roi a donné à l'académie environ 40 tableaux que S. M. avait achetés ou commandés pendant son séjour à Rome. S. A. le prince royal avait également donné pour l'exposition les dessins que les élèves prussiens et bavarois lui avaient envoyés de Rome. Mais ce qui attire principalement l'attention, c'est le portrait de la belle M<sup>me</sup> Récamier, par Gérard, qui appartient à S. A. R. le prince Auguste. M<sup>me</sup> la baronne de Humboldt a fait mettre à l'exposition deux beaux tableaux représentant, l'un une vue de Rome, prise du Janicule par Langsdorff, de Strasbourg ; l'autre le portrait en pied de M. le baron Alexandre de Humboldt, au bas du Chimborazo ; par Steuben de Paris.

Les premiers travaux des états provinciaux de la Marche de Brandebourg ont, dit-on, pour objet la démarcation des arrondissemens électoraux, et le mode des futures élections. On doit aussi leur soumettre quelques travaux relatifs à des établissemens provinciaux.

Dans le courant de cet été on a découvert dans l'île de Hwen, en creusant un puits, des fondemens de murs massifs, qu'on croit être les ruines de l'ancien observatoire (Stelleburg), du célèbre astronome Tycho-Brahé.

On a appris avec un grand regret, par une lettre de Missolunghi, la mort de lord Charles Murray, de l'illustre famille écossaise des ducs d'Albion. Ce noble défenseur de l'indépendance hellénique est décédé le 11 août à Gastonini, par suite d'une fièvre cérébrale, à l'âge de 25 ans. Il est très-regretté des Grecs, qui ont rendus à ses restes les plus grands honneurs militaires.

Le journal du département du Nord, autrement dit Quotidienne Lilleoise contient dans sa partie la plus intéressante (n<sup>o</sup> du 13) une adresse de MM. les Tourquennois à S. M. Charles X, datée du trente-neuf septembre. Voilà du moins du nouveau, au milieu de ces protestations d'amour et de respect, dont la fatigante monotonie assourdit les oreilles de tout nouveau prince !

Un sculpteur de Rome a inventé une machine fort ingénieuse pour couper les marbres. Une roue qui fait agir une chute d'eau peu considérable, met en mouvement huit scies, et les marbres sont parfaitement bien séparés, sans qu'il soit nécessaire, dit-on, de les polir par une dernière main-d'œuvre.

#### MÉMOIRES DE RIVAROL.

La volumineuse collection des frères Baudoin ne cesse de s'accroître ; ils publient incessamment de nouveaux ouvrages sans pouvoir satisfaire l'impétieuse curiosité du public. Le nombre des mémoires sortis de leurs presses s'élève déjà à plus de trente, et l'entreprise est loin de toucher à sa fin. Tant qu'il se présentera des acheteurs, les libraires sauront trouver des historiens : Il est facile de s'expliquer la vogue qu'obtiennent ces sortes d'écrits, ils ont pour les lecteurs l'intérêt de l'histoire, mais ils lui offrent le plus des détails et des anecdotes que la gravité de celle-ci doit retenir. Tous nous dépeignent une époque à jamais mémorable, et sous un aspect différent ; le sujet du tableau est donné : c'est la révolution française avec ses erreurs, ses revers, ses triomphes et ses conquêtes ; mais chaque écrivain l'exécute suivant ses passions et ses préjugés. Les scènes retracées avec des couleurs si vives et si brillantes par l'enthousiaste ami de la liberté, n'offrent rien que de sombre et de triste sous le pinceau du défenseur des privilèges et des gothiques institutions. De même que dans une galerie de tableaux où les maîtres des différentes écoles, placés indifféremment, se trouvent voisins les uns des autres ; ainsi dans la collection des frères Baudoin, à côté de la marquise de la Rochejaquelein, du baron de Besenval, du marquis de Bouillé, on voit briller les noms de M<sup>me</sup> Roland, de Bailly, de Barbaroux. Les parties adverses présentent au lecteur les pièces du procès ; c'est à lui, au milieu des passions qui souvent ont guidé la plume des narrateurs, à discerner la vérité avant de prononcer.

Parmi les plus ardens antagonistes de la révolution il faut compter Rivarol, écrivain spirituel, brillant, plein de finesse, d'élégance et de verve. Dès 89, il dirigea contre les travaux de l'assemblée constituante, un recueil politique intitulé *actes des apôtres*, ce journal où il jeta à pure perte beaucoup de sel et de goût, eût peu de succès ; l'impulsion était donnée aux idées, rien n'en pouvait plus arrêter le développement. Obligé de s'ex-patrier en 92, il ne cessa en pays étranger de regretter la terre de la patrie : « Je la vois de loin, disait-il, je desir y revenir et je n'y rentrerai jamais ». Il mourut en effet à Berlin en 1801 à l'âge de 47 ans.

De tous les ouvrages qu'il a laissés, aucun n'est assez considérable pour lui assurer une grande renommée littéraire, on y retrouve dans tous, les qualités qui le distinguent, l'esprit, l'agrément, la clarté, mais non sans mélange d'affectation et de recherche. Quoiqu'il ait de la chaleur et du mouvement, rarement il s'élève à une véritable éloquence ; la tournure de son esprit tout en saillies et en épigramme, s'y opposait sans doute. Ses mémoires publiés récemment nous offrent ce mélange de beautés et de défauts. Si ses vues sont souvent fausses et superficielles ;

il faut lui accorder cependant la finesse des observations, de la chaleur et de l'énergie. Au milieu de ces pages écrites par un esprit d'injustice et de dénigrement il en est quelques-unes que l'on pourrait attribuer aux plus fongueux adversaires des privilèges : tel est ce morceau sur le préjugé de la noblesse.

« Ce ne sont ni les impôts, ni les lettres de cachet, ni tous les autres abus de l'autorité ; ce ne sont point les vexations des intendans, et les longueurs ruineuses de la justice qui ont le plus irrité la nation, c'est le préjugé de la noblesse, pour lequel elle a manifesté le plus de haine. « C'est une terrible chose que la *quasi-lité*, disait Pascal ; elle donne à un enfant qui vient de naître une considération que n'obtiendraient pas cinquante ans de travaux et de vertus. » Il est singulier, en effet, que la patrie s'accorde à dire à un enfant qui a des parchemins : « Tu seras un jour prélat, maréchal de France ou ambassadeur à ton choix, » et qu'elle n'ait rien dit à ses autres enfans. Les gens d'esprit et les gens riches trouvaient donc la noblesse insupportable, et la plupart la trouvaient si insupportable qu'ils finissaient par l'acheter ; mais alors commençait pour eux un nouveau genre de supplice : ils étaient des anoblis, des gens nobles, mais ils n'étaient pas gentilshommes ; car les rois de France, en vendant la noblesse, n'ont pas songé à vendre aussi le tems qui manque toujours aux parvenus. Quand l'empereur de la Chine fait un noble, il le fait aussi gentilhomme, parce qu'il anoblit le père, l'aïeul, le bisaïeul, le trisaïeul, au fond de leurs tombeaux, et qu'il ne s'arrête qu'au degré qu'il veut. Cet empereur vous donne ou vous vend à la fois le passé, le présent et l'avenir ; au lieu que les rois de notre Europe ne nous vendent que le présent et le futur ; en quoi ils se montrent moins conséquens et moins magnifiques que le monarque chinois. Les rois de France guérissent leurs sujets de la roture, à peu près comme des écrouelles, à condition qu'il en restera des traces.

« Je le demande maintenant aux différens peuples de l'Europe et aux Français particulièrement : à qui la faute, si la folie de la noblesse est devenue épidémique parmi nous ? Faut-il s'en prendre à un gentilhomme, de tout ce que le monde lui dit qu'il est gentilhomme, de tout ce que le monde lui sait gré de porter le nom de son père ; de tout ce que le monde lui crie de bien conserver ses vieux papiers et de vivre sans rien faire ; de ce qu'enfin tout le monde le tient pour dégradé, si la pauvreté le force à travailler et à se rendre utile à la société ? Il est bien clair que si les nobles avaient été seuls à croire ces sottises-là, ils auraient bientôt quitté la partie, et que si on avait ri pour la première fois au nez des gens qui se disaient nobles, ils ne l'auraient pas dit long-tems.

« Mais les roturiers étaient encore plus frappés qu'eux de cette maladie ; la noblesse est aux yeux du peuple, une espèce de religion dont les gentilshommes sont les prêtres ; et parmi les bourgeois, il y a bien plus d'impies que d'incrédules. Nos académies, moins conséquentes que les chapitres nobles où l'esprit et le talent n'ont jamais fait entrer personne, ont voulu se décorer de gentilshommes, et ont ouvert leurs portes à la naissance. Nos philosophes même ont passé leur vie à classer dans leur tête les différentes généalogies de l'Europe et à se dire entr'eux : « Un tel est bon, un tel ne l'est pas ; ce sot et ce fripon sont des gens » comme il faut ; un tel est du bois dont on fait les évêques et les maréchaux de France », et ils ont accredité ainsi un tas de phrases proverbiales qui, passant de bouche en bouche, ont vicié les meilleurs jugemens, et formé ce qu'on appelle le *préjugé de la noblesse*.

J. Rogier

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### GRANDE FÊTE DE JUPILLE.

Le Sr. MARÉCHAL a l'honneur d'informer qu'il donnera BAL dimanche, lundi et jeudi 24, 25 et 28 courant, à la belle maison de M. GAILLARD, à la ci-devant filature de laine, à Jupille. On y trouvera bonne restauration, vins purs, etc. La salle à danser est très vaste, et les appartemens, sont bien distribués et préparés. Il y a, en outre, avant-cour pour ranger les voitures, et des écuries pour 20 chevaux.

➤ Au Dépôt de Draperie, rue Vinave-d'ille, n. 45, on trouve les marchandises suivantes :

Caricks bien confectionnés de différens prix et couleurs. Capottes en castorine en bronze, vert, noir et américain, au prix de 30 fr.

Draps et cuirs de laine rayés en 15 nuances. Cuirs de laine unis, en bleu, noir, gris belge et autres couleurs de fantaisie.

Castorines de différentes qualités et couleurs, depuis 5 jusqu'à 12 fr. l'aune.

Nouveaux mélanges, en 9 nuances.

Draps zéphyr pour amazones en bleu, vert et bronze.

Castors en bleu, noir, gris, blanc, jaune et écarlate.

Circassiennes pour cloches en bleu, noir, bronze, amarante et couleurs claires.

Drap de billard à 11 fr. l'aune.

Ledit magasin est toujours assorti en draps de toutes qualités depuis 4 jusqu'à 30 fr. l'aune. Le tout à *prix fixe*.

(164) VENTE DE VINS qui aura lieu dimanche 21 courant, aux 3 heures de relevée, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, consistant en

150 hl<sup>les</sup>. Beaune 1819 | 200 id. Bordeaux.

200 id. Givry id. | 100 id. Rhin.

Argent comptant.

(40) M<sup>lle</sup>. CHEVRON, accoucheuse jurée, demeurant dans le Jardin de la Cour, rue Grande-Bèche, n<sup>o</sup>. 1267, près du pont de Bavière, tient des personnes qui ont besoin de son art.

(163) Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue à la Goffe n. 1034.

GUILLEAUME, culotier, rue Pont-d'Ile, n. 841, à Liège, fabrique culottes et caleçons en peau, bretelles et jarretières élastiques, guêtres de chasse et d'étoffe, carnaissières, suspensoirs, bandages, ceintures, gants de peau et d'étoffe, calottes, bonnets de loutre maron ce qu'il y a de plus beau, bas lacés de peau de chien, et tout ce qui concerne son état. A juste prix.

(154) A louer un beau quartier, meublé ou non meublé, composé de plusieurs pièces très-commodes, et cabinets, avec cuisine, dépense et cave au besoin, et une porte d'entrée particulière, rue de l'Étuve, n. 702, près de l'Université.

G. J. Briard et L. Paquet ont l'honneur d'informer le public qu'ils font partir tous les jours de Verviers à 2 heures et 172 de relevée, une diligence parfaitement suspendue, sur ressorts, passant par Liège, Huy, Andennes, Namur, Fleurus, Charleroy, Fontaine-L'évêque, Binch et Mons. Par ce nouveau service les voyageurs pourront se rendre de Liège à Mons, Givet et Bruxelles, passant pour cette dernière ville, par les Quatre-Bras et Waterloo. Les départs ont lieu, de Liège et Mons à 5 heures du matin, de Bruxelles à 7 heures du matin, et de Liège à Verviers aussi à 7 heures du matin.

Nota. La diligence partant de Liège, tous les jours à 1 heure après-midi, continue son service comme à l'ordinaire, et correspond tous les lundis, mercredis et vendredis avec Luxembourg, où elle arrive le lendemain soir.

Le bureau est à Liège, chez M. Paquet, place Verte, n. 42.

Capitiaux à placer sur billets, hypothèques, rentes, place des Jésuites, n. 271, à Liège.

Au n. 795, première maison Basse-Sauvinière, on vient de recevoir une partie couvertures en laine, flanelle de Santé, pure laine première qualité, circassienne bleu et noir, drap noir et bleu, bas noirs d'enfant, guitares et beaux archets de violon, grandes marmites et bouilloirs en fer battu étamé, couteaux de table. Le tout à vendre au-dessus du prix de fabrique.

Mardi vingt-six octobre courant, à dix heures du matin, M. Courtin-Jordis, fera exposer en vente publique, par le ministère du notaire Lys, en sa demeure rue Neuve à Hodimont, un beau mobilier consistant en chaises, fauteuils et canapé rembourrés en crin, chaises et fauteuils couverts en paille, plusieurs belles tables en merrisier, dont une ronde à coulisses, une belle glace, plusieurs commodes, bois de lit, tables de nuit, trois poêles en fer coulé, une cuisinière, plusieurs miroirs et autres objets.

La vente se fera argent comptant.

Chez PARFONDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication par voie de soumission la fourniture 1. de 24,910 livres des Pays-Bas, de pommes de terre dites *Cornes de Gatte*, en cinq lots; 2. et 37,170 livres des Pays-Bas, de celles dites: *Boulets*, en cinq lots, et dans lesquelles il devra y avoir au moins un tiers d'une qualité dite *Cannelle*. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désignées en argent des Pays-Bas, en toutes lettres, au prix fixe à raison de 100 livres, et remises au plus tard Jeudi prochain, avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut, dès-à-présent voir le cahier des charges avec le détail des lots.

(160) De très-belles épines, de quatre ans, à vendre, provenant de semés, à 1 fr. 12 c., les cent plantes. S'adresser au jardinier, de et à Terhove, près de Tongres.

#### VENTE d'Indigos fins du Bengale, à Anvers.

On vendra publiquement à Anvers, mercredi 10 novembre prochain, à dix heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, dans les magasins de MM. Agie, J. et A. Insinger, 230 caisses indigo fin du Bengale; savoir:

G R	11	Caisses	M E	17	Caisses.
K			L B R		
G	10	id.	E C	17	id.
D					
G R	9	id.	C V H	22	id.
D					
G C	16	id.	B	11	id.
K			C S R		
G	12	id.	D B	16	id.
K			S		
G	1	id.	P et Co.	5	id.
			K		
C	11	id.	P et Co.	8	id.
			B		
Saftabary	53	id.	P et Co.	11	id.
			A		

Récemment arrivés dans ce port par le navire *Lady Flora*, capitaine Donnalte, venu de Calcutta.

La marchandise pourra être examinée cinq jours avant celui de la vente.

Une jeune personne de bonne famille et des environs de Liège, qui désirerait apprendre le commerce d'aunage et payer sa table, peut se présenter au bureau de cette feuille, où elle recevra les renseignements nécessaires.

#### VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

(128) Lundi 25 octobre 1824, aux 2 heures de relevée, au domicile du sieur J. J. Jamar, cabaretier à Chaineux, les enfants Michel Dechêne, feront exposer en vente publique par le ministère de M. HALLEUX, notaire, à Battice; 1. une belle et spacieuse maison, bâtie à la moderne, couverte d'ardoises, avec jardin, lavoir et quatre pièces de prairies y annexées, d'environ 250 perches, sis au-dessous du village de Chaineux; 2. deux belles rames; 3. une grande chaudière de cuivre. Cet immeuble outre l'avantage qu'il réunit pour une fabrique de draps, est propre à tout commerce et jouit ensus d'une vue très pittoresque. En cas de non vente, on procédera au louage.

S'adresser en l'étude du soussigné pour connaître les conditions. HALLEUX, notaire.

(41) A louer, pour le 25 décembre prochain, une belle et grande maison, avec remise, écurie et vaste jardin, située faubourg St-Léonard, cotée numéro 94, avec sortie sur le quai du même nom. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n. 606.

#### BELLE MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE pour sortir de l'Indivision.

(130) La superbe maison de campagne sise à Fragnée, près la barrière du Val-Benoit, telle quelle est occupée par Madame veuve DEMET, n'ayant point été adjugée le quinze septembre dernier, son adjudication définitive aura lieu le vingt du courant, à dix heures précises du matin, au bureau de la justice-de paix du quartier du nord, rue Neuvicé, ainsi qu'il a été précédemment annoncé.

Sur la mise à prix de dix-neuf mille florins, argent du royaume, audessus des charges désignées au cahier des charges, ainsi fixée par le Tribunal civil de première instance séant en cette ville.

Le cahier des charges est déposé, et le tout est à voir comme le portent les précédens avis.

#### AGENCE D'AFFAIRE, rue du Pont, n. 914, à Liège.

Jean-Baptiste LARDINOIS, rédige mémoires, pétitions et requêtes au roi; à ses ministres; aux diverses autorités et aux membres du gouvernement; il fait les déclarations de succession, en se renfermant dans l'esprit et le vœu des lois; procure des certificats de décès, d'absence des militaires; il fait aussi les bordereaux d'inscription hypothécaire, les renouvelles. En se chargeant de toute espèce de réclamation, il est l'organe des miliciens, des contribuables, de la veuve et de l'orphelin, des infortunés. Le même rédige les actes civils et commerciaux, qui peuvent avoir lieu sous seing-privé; il se charge de la vente de toute pension quelconque; de la négociation et de l'encaissement des effets et titres, sur la place, dans le royaume et à l'étranger; et continue à être l'agent et l'auxiliaire des ventes et achats d'immeubles, rentes, etc. Par ses relations avec l'agence de Paris, etc., etc.; par une correspondance active avec les négocians les mieux famés, il intervient toujours dans des opérations financières, etc. Toujours il saura borner son ministère à ses devoirs, aux démarches que l'honneur impose, et que la probité commande.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi quinze novembre mil huit cent vingt-quatre, à dix heures du matin, dans la salle d'audience de M. le juge-de-paix du canton de Verviers, au ci-devant convent des Carmes, il sera procédé, en sa présence, par le ministère de L. DAMSEAUX, notaire, à Verviers, commis par jugement du tribunal civil séant à Liège, du cinq janvier mil huit cent vingt-quatre, à la requête du sieur Gerard-Joseph Goor, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Jean-François Deby, fils, décédé à Grand-Rechain, et à l'intervention des autres co-propriétaires, à la vente à l'enchère de la nue propriété seulement.

1. lot. — D'une maison avec bâtimens d'exploitation; remise, teinturerie avec chaudière; cour, étang et toutes dépendances, située au village de Grand-Rechain, sur une mise à prix de quatre cent septante-deux florins. . . . . 472.

2. lot. — D'un grande maison avec grand jardin potager, située commune de Grand-Rechain; d'une petite maison jointe à la précédente, avec étable, située commune de Petit-Rechain, et un petit jardin situé sur les deux communes sus dites; une prairie servant d'assiette, séparée en deux par une haye morte, mesurant environ deux hectares, située commune de Petit-Rechain, tenant à Guillaume Voisin et à Arnold Dewaterhas; une prairie dite *prairie Loneux*, mesurant environ un demi hectare, située sur lesdites deux communes, tenant à Guillaume Deboeur et à J. F. Hannotte, sur une mise à prix de mille quatre cent dix-sept florins. . . . . 1,417.

3. lot. — De deux petites maisons contiguës, et une prairie servant d'assiette, mesurant environ soixante perches carrées, tenant à Guillaume Deboeur et à Jean-Guillaume Lacarrées, situées au village de Grand-Rechain, sur une mise à prix de quatre cent septante-deux florins. . . . . 472.

Et aux conditions à préliere.